

Compte rendu des journées de réflexion sur les Violences justifiées au nom de l'honneur (VJH)

Une démarche collective et collaborative pour une prise en charge
adaptée des victimes de violences justifiées au nom de l'honneur
(VJH)

Hinda Bacha
2025-11-01

Table des matières

Introduction	4
Contexte général	4
Objectifs des journées	5
Axes d'intervention des journées.....	5
Jour 1 – Comprendre les enjeux et les pratiques actuelles	7
 Axe 1 – Portrait des pratiques existantes en matière de violences justifiées au nom de l'honneur.....	7
Genèse du projet et état des lieux – Intervention du RAFIQ	7
Résultats d'un sondage auprès des professionnel·les.....	8
Obstacles et réalités rencontrées sur le terrain	8
Besoins exprimés par les victimes.....	9
Structuration des pratiques et concertation	9
Discussion collective	9
 Axe 2 – Identifier les freins et les besoins des milieux encore non outillés....	10
Intervention du Réseau des CAVAC – Karine Gagnon	10
Intervention du Collectif Consenti – Stefania Lievano et Najiya Abdul Ahmad ..	11
Intervention d'Option – une alternative à la violence conjugale – Lucie St-Pierre ..	11
Discussion collective	11
 Jour 2 – Coconstruire une réponse aux violences justifiées au nom de l'honneur	12
 Axe 3 – Pourquoi et comment intégrer les violences justifiées au nom de l'honneur dans les pratiques.....	12
Intervention de l'Université du Québec à Trois-Rivières – Estibaliz Jiménez.....	13
Intervention de la Cellule d'action concertée en violence conjugale de – Josianne Dubé	13
Intervention de l'Université de Montréal – Bilkis Vissandjée.....	14
Discussion collective	14
 Axe 4 – Vers un modèle de concertation sur les violences justifiées au nom de l'honneur	15

Intervention de la Table de concertation en violence conjugale et en agression à caractère sexuel de Laval (TCVCASL) – Geneviève Dionne.....	15
Options de concertation discutées	16
Discussion collective	16
Constats transversaux issus des journées de réflexion	17
➤ Une problématique encore peu reconnue et difficile à identifier	17
➤ Des pratiques et expertises existantes, mais peu formalisées	18
➤ Des milieux encore largement sous-outillés face aux VJH	18
➤ L'importance centrale de la sécurité des victimes	18
➤ Un besoin partagé de formation, d'outils et de repères communs.....	18
➤ La concertation comme levier incontournable	18
➤ La nécessité d'adapter les réponses aux réalités territoriales	19
Conclusion et perspectives	19
Animation, contributions et remerciements	21
Animation des journées.....	21
Contributions à titre d'expertise académique.....	21
Contributions à titre institutionnel.....	21
Remerciements	22

Introduction

Les 6 et 7 novembre 2025, le RAFIQ a organisé des journées de réflexion portant sur les violences justifiées au nom de l'honneur (VJH¹). L'événement s'est tenu à Montréal, au 7000 avenue du Parc, et a réuni environ 70 participant·es issus des milieux communautaires, institutionnels et des structures de concertation.

Ces journées s'inscrivent dans le cadre du projet « **Pour plus d'égalité, renforçons la lutte contre les violences basées sur l'honneur au Québec** », porté par le RAFIQ et financé par le **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)**. Elles visent à répondre à l'un des objectifs de ce projet, soit le renforcement de la prise en compte des violences justifiées au nom de l'honneur dans les pratiques d'intervention des acteurs concernés, par la réflexion autour de la création d'un espace de concertation multisectoriel de prise en charge des victimes de VJH.

Contexte général

Les violences justifiées au nom de l'honneur constituent une réalité complexe et difficilement identifiable au Québec. Leur caractère tabou et leur invisibilisation contribuent à limiter leur reconnaissance et leur repérage, ce qui complique la mise en place d'interventions adaptées et sécuritaires pour les victimes. Ces violences peuvent prendre différentes formes et s'inscrire dans des dynamiques familiales, communautaires et sociales qui renforcent leur dissimulation et la vulnérabilité des personnes concernées.

Bien que le Québec dispose de tables de concertation et de cellules d'action concertée en matière de violence conjugale, intrafamiliale et de violence sexuelle, la problématique des violences justifiées au nom de l'honneur n'y est pas systématiquement prise en compte. Cette absence d'intégration représente un enjeu important en matière de prévention, de détection et d'intervention, et peut limiter la capacité des milieux à répondre de façon concertée et adaptée aux situations vécues par les victimes.

À titre d'organisme engagé dans la défense des droits des femmes immigrantes et racisées, le RAFIQ œuvre depuis plusieurs années à la reconnaissance des enjeux spécifiques auxquels ces femmes sont confrontées, notamment en matière de violences. Par l'organisation de ces journées de réflexion, le RAFIQ a souhaité créer un espace structuré favorisant le dialogue, le partage d'expertises et la

¹ Pour alléger le texte, nous allons utiliser l'acronyme VJH pour parler des violences justifiées au nom de l'honneur.

réflexion collective entre les différents secteurs concernés, dans une perspective de concertation et de complémentarité des actions.

Dans ce contexte, les journées de réflexion visaient à renforcer la prise en compte des violences justifiées au nom de l'honneur dans les pratiques d'intervention des structures œuvrant en matière de violence conjugale, intrafamiliale, sexuelle et en immigration, en misant sur une approche concertée et multisectorielle.

Objectifs des journées

Ces journées de réflexion avaient pour objectif de rassembler des acteurs et actrices des milieux communautaires, institutionnels et de la concertation en violence conjugale, sexuelle et en immigration afin de :

- Partager les pratiques existantes en matière de VJH ;
- Identifier les besoins encore non comblés ;
- Réfléchir collectivement à des pistes d'action concrètes permettant de structurer une réponse concertée et adaptée.

À travers des présentations et des échanges, l'événement visait plus précisément à :

- Dresser un état des lieux des pratiques et mesures déjà mises en place en matière de VJH dans les milieux communautaire, institutionnel et de l'immigration ;
- Mieux cerner les freins et les besoins des organismes et institutions encore peu ou pas outillés face à cette problématique ;
- Explorer des stratégies concrètes d'intégration des VJH dans les pratiques professionnelles ;
- Réfléchir collectivement à un modèle de concertation adapté afin de structurer une réponse multisectorielle durable ;
- Favoriser une meilleure intégration des VJH dans les pratiques des organismes spécialisés en violences faites aux femmes et en immigration, tout en contribuant au développement d'un partenariat multisectoriel durable.

Axes d'intervention des journées

Les journées de réflexion ont été structurées autour de quatre axes d'intervention complémentaires. Ces axes ont servi de cadre commun pour orienter la réflexion collective, structurer les travaux et assurer une cohérence entre les différentes séquences de l'activité.

Axe 1 – Portrait des pratiques existantes en matière de VJH

Cet axe vise à dresser un état des lieux des pratiques et des approches déjà mises en œuvre par des organismes communautaires, des tables de concertation et des institutions issues de différents secteurs, notamment ceux des femmes, de la santé, de l'éducation, de la sécurité publique et de l'immigration, afin de prévenir, détecter et intervenir face aux violences justifiées au nom de l'honneur.

Axe 2 – Identifier les freins et les besoins des milieux encore non outillés

Cet axe vise à permettre l'expression des organismes et des institutions qui ne se sentent pas encore suffisamment outillés pour intervenir en matière de violences justifiées au nom de l'honneur, dans le but de mieux comprendre leurs réalités, les obstacles rencontrés et les besoins spécifiques à combler.

Axe 3 – Pourquoi et comment intégrer les VJH dans les pratiques

Cet axe vise à réfléchir aux enjeux liés à l'intégration des violences justifiées au nom de l'honneur dans les pratiques professionnelles, ainsi qu'aux moyens concrets permettant d'outiller les organismes et les institutions afin d'intégrer cette problématique de façon cohérente et adaptée dans leur cadre d'action régulier.

Axe 4 – Vers un modèle de concertation sur les VJH au Québec

Cet axe vise à explorer collectivement les différentes options possibles en vue de la mise en place d'une coconstruction durable et multisectorielle, afin de structurer une réponse concertée et pérenne à la problématique des violences justifiées au nom de l'honneur au Québec.

Le présent compte rendu vise à rendre compte des échanges qui ont eu lieu dans le cadre des journées de réflexion. Il présente une synthèse des présentations et des interventions des panélistes, ainsi que les principaux éléments ressortis des discussions collectives.

Jour 1 – Comprendre les enjeux et les pratiques actuelles

Axe 1 – Portrait des pratiques existantes en matière de violences justifiées au nom de l'honneur

La présente section vise à présenter une synthèse structurée des interventions ayant porté sur le **portrait des pratiques existantes en matière de violences justifiées au nom de l'honneur (VJH)**. Cet axe avait pour objectif de dresser un état des lieux des initiatives développées au Québec, de retracer la genèse des travaux menés par le RAFIQ et de mettre en lumière les constats issus des pratiques professionnelles et des données recueillies sur le terrain.

Genèse du projet et état des lieux – Intervention du RAFIQ

La chargée du projet, a présenté la trajectoire ayant mené au développement d'un programme dédié aux violences justifiées au nom de l'honneur au sein du RAFIQ. Elle a rappelé que l'affaire **Shafia (2009)** a marqué un point de rupture dans la prise de conscience collective au Québec, en mettant en lumière des violences extrêmes exercées contre des femmes et des jeunes filles au nom de la préservation de l'« honneur familial ».

Cet événement a révélé plusieurs éléments structurants : la vulnérabilité particulière des femmes immigrantes, la dimension collective de certaines violences, ainsi que les limites des réponses institutionnelles face à ce type de situations. À la suite de cette affaire, un projet soutenu par la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** avait permis de réaliser des analyses, mais celui-ci s'est interrompu prématurément.

Le RAFIQ a repris ce travail à partir de 2017, d'abord dans le cadre d'un financement fédéral portant sur les mutilations génitales féminines (MGF), l'une des nombreuses formes de violences justifiées au nom de l'honneur, puis à travers un financement du **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)** pour la période 2023–2026. Ce financement a permis la mise en œuvre du projet intitulé « **Pour plus d'égalité : renforcer la lutte contre les violences justifiées au nom de l'honneur au Québec** », visant à développer une réponse globale et intersectorielle aux VJH.

La présentation a permis de préciser que ce projet repose sur plusieurs volets complémentaires : la création de comités multisectoriels et régionaux, l'identification des besoins spécifiques des femmes, la formation des professionnel·les, le développement d'outils d'accompagnement, la concertation institutionnelle visant la sécurisation des victimes.

Résultats d'un sondage auprès des professionnel·les

Dans le cadre de ce projet, un sondage a été mené auprès de **60 professionnel·les** issus de différents secteurs, dont la police, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), les maisons d'hébergement, les milieux de la santé et des services sociaux. Les résultats présentés ont permis de documenter les besoins et les difficultés rencontrées par les intervenant·es confronté·es à des situations de VJH.

Parmi les besoins prioritaires identifiés, les répondant·es ont souligné la nécessité d'une **compréhension approfondie des VJH**, plusieurs indiquant éprouver des difficultés à distinguer ces violences d'autres formes de violence familiale. La question de la **sécurité des victimes** a également été mise de l'avant, notamment en raison du fait que le danger peut provenir de plusieurs membres de la famille, parfois situés à l'étranger.

Les professionnel·les ont par ailleurs exprimé le besoin de développer des **approches interculturelles sensibles**, permettant d'éviter la stigmatisation culturelle tout en reconnaissant les dynamiques spécifiques à l'œuvre dans les situations de VJH. Le manque d'**outils juridiques adaptés**, la difficulté d'appliquer certaines ordonnances de protection dans des contextes impliquant plusieurs agresseurs, ainsi que l'absence de **coordination intersectorielle** ont également été identifiés comme des enjeux majeurs

Obstacles et réalités rencontrées sur le terrain

Les résultats du sondage et les échanges subséquents ont permis de mettre en lumière plusieurs obstacles récurrents. Il a notamment été question de la peur de représailles familiales, de la surveillance constante exercée sur les victimes (téléphone, déplacements, fréquentations), de la difficulté à rompre les liens familiaux, ainsi que du manque de ressources disponibles en région.

D'autres enjeux ont également été soulevés, tels que le recours à des interprètes non neutres, le manque de formation des agents institutionnels pour reconnaître les signes de VJH, ainsi que les difficultés à assurer la continuité des services lorsque les jeunes femmes atteignent l'âge de la majorité.

Besoins exprimés par les victimes

La présentation a également permis de relayer les besoins exprimés par des femmes concernées par des situations de VJH. Celles-ci ont insisté sur leur besoin de **protection**, de **confidentialité** et de **relocalisation rapide**, ainsi que sur l'importance d'un soutien émotionnel et d'une reconnaissance institutionnelle claire de leur statut de victime.

Les femmes ont également exprimé le besoin d'une **compréhension interculturelle réelle**, d'un accès à l'information sur leurs droits et de conditions favorisant leur autonomie financière et sociale.

Structuration des pratiques et concertation

Enfin, le RAFIQ a présenté les actions mises en place afin de structurer les pratiques et favoriser la concertation. Cinq comités régionaux ont été constitués (Montréal, Outaouais, Estrie–Montérégie, Capitale-Nationale et un comité provincial), réunissant au total **35 membres**. Le RAFIQ a également formé **405 professionnel·les** à travers **17 sessions de formation** et **8 ateliers communautaires**, contribuant ainsi au développement et à la diffusion d'une expertise spécialisée en matière de VJH au Québec.

Discussion collective

À la suite de la présentation de l'état des lieux des violences justifiées au nom de l'honneur, une période d'échanges s'est ouverte sous la forme d'une **séquence de questions et de demandes de clarification** de la part des participant·es. L'intérêt suscité par les informations présentées a donné lieu à de nombreuses interventions visant à approfondir la compréhension de la problématique et des actions mises en place par le RAFIQ.

Les questions ont porté notamment sur la **définition et les contours des violences justifiées au nom de l'honneur**, ainsi que sur les critères permettant de distinguer ces situations d'autres formes de violence conjugale ou intrafamiliale. Plusieurs participant·es ont cherché à mieux comprendre les dynamiques spécifiques des VJH, en particulier leur caractère collectif et les enjeux liés à la sécurité des victimes lorsque plusieurs membres de la famille peuvent être impliqués.

Les échanges ont également permis de préciser les **modalités d'intervention développées par le RAFIQ**, notamment en matière de prévention et de formation. Des questions ont été soulevées concernant l'articulation entre les actions du RAFIQ et celles des autres organismes ou institutions, ainsi que sur les possibilités de collaboration et de référence vers des ressources spécialisées.

Un intérêt marqué a aussi été exprimé à l'égard des **données présentées**, notamment celles issues du sondage mené auprès des professionnel·les. Les participant·es ont souhaité obtenir des précisions sur les besoins identifiés, les secteurs représentés et l'utilisation possible de ces données pour soutenir le développement ou l'adaptation de leurs propres pratiques.

Enfin, cette période d'échanges a mis en évidence un **besoin partagé de clarification et de diffusion de l'information** concernant les violences justifiées au nom de l'honneur. Les questions posées ont souligné l'importance de rendre l'expertise existante plus accessible et de poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des milieux concernés.

Axe 2 – Identifier les freins et les besoins des milieux encore non outillés

La présente section vise à rendre compte des interventions et des échanges ayant porté sur les freins rencontrés par les milieux encore peu ou pas outillés face aux violences justifiées au nom de l'honneur (VJH), ainsi que sur les besoins exprimés par les organismes et institutions appelés à intervenir auprès des personnes concernées. Cette séquence s'est déroulée sous la forme d'un panel participatif, suivi d'une discussion collective en plénière.

Intervention du Réseau des CAVAC – Karine Gagnon

Mme **Karine Gagnon**, représentante du Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), a présenté les réalités rencontrées par les intervenant·es lorsqu'ils sont confrontés à des situations pouvant relever des violences justifiées au nom de l'honneur. Elle a souligné que les VJH posent des défis particuliers en raison de leur **caractère collectif**, les agressions ou menaces pouvant impliquer plusieurs membres de la famille ou de l'entourage, parfois situés à l'étranger.

Il a été indiqué que les cadres d'intervention habituels, principalement conçus pour des situations de violence conjugale impliquant un seul agresseur, sont souvent inadéquats pour répondre à ce type de violence. La question de la **sécurité des victimes** a été identifiée comme un enjeu central, notamment en raison de la difficulté à évaluer le risque réel lorsque plusieurs personnes peuvent représenter une menace.

Mme Gagnon a également mentionné les limites des outils juridiques existants, notamment en ce qui concerne l'application des ordonnances de protection et des conditions judiciaires dans des contextes où les dynamiques familiales sont complexes et transnationales.

Intervention du Collectif Consenti – Stefania Lievano et Najiya Abdul Ahmad

Mme **Stefania Lievano** et Mme **Najiya Abdul Ahmad**, du **Collectif Consenti** (anciennement CALACS de l’Ouest-de-l’Île), ont partagé leur expérience d’intervention auprès de femmes et de jeunes filles confrontées à des violences sexuelles et intrafamiliales pouvant comporter des dimensions liées à l’honneur.

Elles ont souligné que les VJH sont souvent **invisibilisées** dans les trajectoires d’intervention, notamment lorsque les femmes hésitent à nommer la violence par crainte de représailles familiales ou de conséquences pour leur statut migratoire. Les intervenantes ont également mis en évidence les difficultés liées à la **langue**, à l’isolement social et à la méfiance envers les institutions, qui peuvent freiner l’accès aux services.

Le Collectif Consenti a insisté sur l’importance d’une approche féministe et interculturelle, permettant d’accompagner les femmes sans les placer devant un choix binaire entre leur sécurité et la rupture complète avec leur famille. La nécessité de disposer de **formations spécifiques sur les VJH** et de ressources spécialisées vers lesquelles référer les victimes a été fortement soulignée.

Intervention d’Option – une alternative à la violence conjugale – Lucie St-Pierre

Mme **Lucie St-Pierre**, directrice de l’organisme **Option – une alternative à la violence conjugale**, a partagé l’expérience d’intervention de son organisme auprès d’hommes auteurs de violence, en soulignant les limites actuelles des programmes existants pour aborder les situations de VJH.

Elle a indiqué que les approches traditionnelles d’intervention auprès des auteurs de violence conjugale sont rarement adaptées aux dynamiques propres aux VJH, notamment lorsque la violence est perçue comme légitime ou justifiée au nom de normes familiales ou communautaires. Cette réalité soulève des enjeux importants quant à la prévention de la récidive et à la responsabilisation des auteurs.

L’intervenante a insisté sur la nécessité de développer des outils et des formations spécifiques permettant d’aborder ces enjeux de manière sécuritaire, tout en évitant les raccourcis culturels ou les stigmatisations.

Discussion collective

La discussion collective tenue à la suite du panel a permis d’approfondir les freins et les besoins identifiés par les panélistes, tout en mettant en lumière des réalités partagées par plusieurs milieux. Les échanges ont confirmé que les **milieux non**

spécialisés se sentent souvent démunis face aux VJH, en raison du manque de formation, d'outils et de balises claires.

Les participant·es ont souligné que les **cadres d'intervention actuels**, principalement conçus pour des situations de violence conjugale impliquant un seul agresseur, sont difficilement transposables aux situations de VJH. La présence de plusieurs personnes pouvant représenter une menace, parfois à l'extérieur du pays, complexifie l'évaluation du risque et la mise en place de mesures de protection adaptées.

Les échanges ont également mis en évidence les **enjeux linguistiques, culturels et migratoires** qui peuvent freiner l'accès aux services ainsi que la capacité des personnes concernées à révéler les situations de violence qu'elles vivent. Plusieurs participant·es ont souligné la crainte de certaines victimes de subir des conséquences sur leur statut migratoire ou d'être incomprises par les institutions, ce qui renforce leur isolement.

Enfin, la discussion a permis de dégager des besoins transversaux, notamment en matière de **formation spécialisée**, de **mécanismes de référence clairs vers des ressources expertes**, de **coordination intersectorielle** et de **reconnaissance institutionnelle des VJH**. L'importance de renforcer les liens entre les secteurs communautaire, institutionnel, judiciaire et de l'immigration a été soulignée comme une condition essentielle pour améliorer la détection et l'intervention.

Jour 2 – Coconstruire une réponse aux violences justifiées au nom de l'honneur

Axe 3 – Pourquoi et comment intégrer les violences justifiées au nom de l'honneur dans les pratiques

La présente section vise à rendre compte des présentations et des échanges ayant porté sur les raisons justifiant l'intégration des violences justifiées au nom de l'honneur (VJH) dans les pratiques professionnelles, ainsi que sur les conditions et modalités permettant une telle intégration. Cet axe avait pour objectif de soutenir une réflexion collective sur la nécessité d'adapter les cadres d'intervention existants afin de mieux répondre aux réalités vécues par les victimes de VJH.

Intervention de l'Université du Québec à Trois-Rivières – Estibaliz Jiménez

Mme Estibaliz Jiménez, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières, a abordé les défis concrets liés à l'intersectorialité dans la prise en charge des violences justifiées au nom de l'honneur. Son intervention a mis en évidence les difficultés rencontrées lorsque plusieurs secteurs sont appelés à intervenir simultanément, chacun disposant de mandats, de cadres légaux et de pratiques distincts.

Mme Jiménez a souligné que l'un des enjeux majeurs réside dans la détection des situations de VJH, celles-ci étant souvent confondues avec d'autres formes de violence familiale ou conjugale. À cet égard, elle a présenté un outil de détection des violences justifiées au nom de l'honneur actuellement en cours de développement, visant à soutenir les intervenant·es dans l'identification de ces situations. Cet outil a pour objectif de permettre une meilleure reconnaissance des dynamiques spécifiques aux VJH et d'orienter plus adéquatement les interventions.

L'intervention a également mis en lumière l'importance de disposer d'outils communs et partagés entre les secteurs afin de favoriser une compréhension commune des enjeux et de réduire les écarts dans les pratiques. Mme Jiménez a insisté sur la nécessité que ces outils soient accompagnés de formations et intégrés dans des cadres de collaboration structurés, afin d'assurer leur utilisation de manière cohérente et concertée.

Enfin, elle a rappelé que l'intersectorialité ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté des individus, mais qu'elle nécessite des mécanismes formels de concertation, des espaces de dialogue pérennes et une reconnaissance institutionnelle claire des responsabilités de chacun des acteurs impliqués.

Intervention de la Cellule d'action concertée en violence conjugale de – Josianne Dubé

Mme **Josianne Dubé**, représentante de la **Cellule d'Action Concertée en Violence Conjugale**, a présenté une revue d'expériences en matière de concertation. Son intervention a permis d'illustrer comment les structures de concertation existantes peuvent constituer des espaces pertinents pour intégrer de nouvelles problématiques, telles que les VJH.

Elle a souligné que les tables de concertation jouent un rôle clé dans le rapprochement des acteurs, la circulation de l'information et le développement de pratiques communes. Toutefois, elle a également rappelé que l'intégration d'une

problématique émergente requiert du temps, un engagement partagé et une reconnaissance claire de la pertinence de celle-ci par les membres.

L'intervention a mis en évidence l'importance d'un arrimage entre les expertises spécialisées et les structures existantes, afin d'éviter la création de silos et de favoriser une réponse cohérente et complémentaire.

Intervention de l'Université de Montréal – Bilkis Vissandjée

Mme **Bilkis Vissandjée**, professeure à l'Université de Montréal, a abordé la question de l'intégration des VJH dans les pratiques sous l'angle de la **nécessité d'une approche concertée**. Elle a souligné que les VJH ne peuvent être comprises ni traitées de manière isolée, en raison de leur caractère multidimensionnel et des dynamiques sociales, familiales et institutionnelles qui les traversent.

L'intervention a mis en évidence que l'absence de reconnaissance explicite des VJH dans les cadres d'intervention peut entraîner des réponses inadaptées, voire des risques accrus pour les victimes. Mme Vissandjée a insisté sur l'importance de développer des approches qui tiennent compte à la fois des enjeux de genre, de migration, de rapports de pouvoir et de sécurité, et qui favorisent une collaboration étroite entre les différents secteurs concernés.

Elle a également rappelé que l'intégration des VJH dans les pratiques nécessite une clarification des responsabilités et une reconnaissance formelle de la problématique au sein des institutions, afin de soutenir les intervenant·es dans leurs actions.

Discussion collective

La discussion collective ayant suivi les présentations a permis d'approfondir la réflexion sur les raisons et les modalités d'intégration des VJH dans les pratiques professionnelles. Les échanges ont mis en évidence un consensus sur la pertinence de reconnaître explicitement les VJH comme une problématique distincte, nécessitant des approches adaptées.

Plusieurs participant·es ont souligné que l'absence de reconnaissance formelle des VJH dans les cadres d'intervention peut conduire à des angles morts dans l'accompagnement des victimes, voire à des situations de mise en danger. L'importance de disposer d'outils de détection, de repères communs et de formations adaptées a été largement évoquée.

Les échanges ont également porté sur les défis liés à l'intersectorialité, notamment les différences de mandats, de cultures organisationnelles et de cadres légaux entre les acteurs concernés. Il a été souligné que l'intégration des VJH dans les

pratiques ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté individuelle, mais nécessite des mécanismes formels de concertation et de coordination.

Enfin, la discussion a permis de mettre en évidence la nécessité d'une clarification des rôles et responsabilités des différents acteurs, ainsi que l'importance de soutenir les intervenant·es par des ressources, des outils et des espaces de dialogue. L'intégration des VJH dans les pratiques a été présentée comme un levier pour renforcer la cohérence et la continuité des interventions, à condition qu'elle soit soutenue de manière structurée.

Axe 4 – Vers un modèle de concertation sur les violences justifiées au nom de l'honneur

La présente section vise à rendre compte des présentations et des échanges ayant porté sur les modalités possibles de mise en place d'une concertation pérenne et multisectorielle en matière de violences justifiées au nom de l'honneur (VJH). Cet axe avait pour objectif d'explorer différentes options de structuration de la concertation, en tenant compte des réalités territoriales, des structures existantes et des besoins exprimés par les acteurs concernés.

Intervention de la Table de concertation en violence conjugale et en agression à caractère sexuel de Laval (TCVCASL) – Geneviève Dionne

Mme **Geneviève Dionne**, représentante de la **Table de concertation en violence conjugale et en agression à caractère sexuel de Laval (TCVCASL)**, a présenté l'expérience de concertation développée à l'échelle territoriale et les enseignements qui peuvent en être tirés pour la réflexion sur les VJH. Son intervention a mis en lumière le rôle des tables de concertation comme espaces structurants permettant de rassembler des acteurs issus de différents secteurs autour d'objectifs communs.

Mme Dionne a souligné que la concertation constitue un levier important pour **briser les silos**, améliorer la communication entre les partenaires et favoriser une meilleure coordination des interventions. Elle a rappelé que la mise en place et le maintien d'une concertation efficace reposent sur plusieurs conditions, notamment la clarté des mandats, l'engagement des partenaires, la reconnaissance institutionnelle et la disponibilité de ressources dédiées.

L'intervention a également permis de souligner que l'intégration d'une nouvelle problématique au sein d'une structure existante nécessite un travail progressif d'appropriation par les membres, ainsi qu'un accompagnement permettant de soutenir l'adaptation des pratiques. L'expérience de la TCVCASL a été présentée

comme un exemple illustrant les possibilités et les défis liés à l'intégration de nouveaux enjeux au sein de mécanismes de concertation déjà en place.

Options de concertation discutées

À la suite de la présentation, les échanges ont porté sur deux options principales de concertation en matière de violences justifiées au nom de l'honneur.

La première option discutée concerne la **coconstruction avec des structures existantes**, telles que les regroupements et tables de concertation en violence conjugale, en violence sexuelle, en violence intrafamiliale, en immigration ou encore les cellules intersectorielles déjà en activité sur certains territoires. Cette option a été présentée comme permettant de s'appuyer sur des mécanismes déjà reconnus, de limiter la duplication des structures et de favoriser une intégration graduelle des VJH dans les pratiques existantes.

La seconde option évoquée porte sur la **création d'une cellule d'action concertée dédiée exclusivement aux violences justifiées au nom de l'honneur**. Cette option a été présentée comme un moyen de reconnaître explicitement la spécificité des VJH et de mobiliser une expertise spécialisée autour de cette problématique. Elle soulève toutefois des enjeux en matière de ressources, de pérennité et d'articulation avec les structures déjà en place.

Discussion collective

La discussion collective a permis d'approfondir les réflexions amorcées lors de la présentation, en mettant en dialogue les différentes perspectives exprimées par les participant·es. L'animation a favorisé la mise en lien des interventions et a permis de structurer les échanges autour des enjeux centraux liés à la concertation en matière de violences justifiées au nom de l'honneur.

Les échanges ont d'abord porté sur la **pertinence de s'appuyer sur les structures de concertation existantes**. Plusieurs participant·es ont souligné que les tables et regroupements déjà en place en matière de violence conjugale, sexuelle, intrafamiliale ou en immigration constituent des espaces reconnus, disposant de mécanismes de fonctionnement éprouvés. L'intégration des VJH à ces structures a été perçue comme une avenue permettant de renforcer les liens entre les acteurs, de favoriser la diffusion de l'expertise et d'éviter la multiplication des instances.

Les discussions ont toutefois permis de nuancer cette option en soulignant que l'intégration des VJH dans des structures existantes nécessite certaines conditions, notamment une reconnaissance explicite de la spécificité de ces

violences, un accompagnement des membres et un soutien organisationnel afin d'éviter une surcharge des mandats ou une dilution des enjeux.

La réflexion s'est ensuite orientée vers l'option de la **création d'une cellule d'action concertée dédiée exclusivement aux violences justifiées au nom de l'honneur**. Cette option a été présentée comme un moyen de reconnaître pleinement la spécificité des VJH et de regrouper une expertise spécialisée. Les échanges ont cependant fait ressortir des préoccupations liées à la disponibilité des ressources, à la pérennité d'une telle structure et à la nécessité d'assurer un arrimage clair avec les mécanismes de concertation existants.

Les échanges ont également mis en évidence la diversité des **réalités territoriales**, certains milieux disposant déjà de structures de concertation bien établies, tandis que d'autres font face à des défis importants en matière de ressources et de coordination. Cette diversité a été identifiée comme un élément central à prendre en compte dans la réflexion sur la mise en place d'un modèle de concertation souple et adaptable.

Enfin, les discussions ont permis de dégager plusieurs **conditions de succès transversales**, indépendamment du modèle retenu, notamment l'importance des appuis institutionnels, la clarification des rôles et responsabilités, la reconnaissance de l'expertise spécialisée en matière de VJH et l'engagement durable des différents secteurs concernés.

Constats transversaux issus des journées de réflexion

Les journées de réflexion ont permis de faire émerger plusieurs constats transversaux, communs aux différents axes d'intervention et partagés par les personnes participantes. Ces constats témoignent à la fois de l'état actuel des pratiques, des défis rencontrés par les milieux et des conditions nécessaires pour renforcer la prise en compte des violences justifiées au nom de l'honneur (VJH) au Québec.

➤ Une problématique encore peu reconnue et difficile à identifier

L'ensemble des échanges a mis en évidence que les violences justifiées au nom de l'honneur demeurent une problématique **encore peu reconnue dans les cadres d'intervention existants**. Leur caractère tabou, leur invisibilisation et leur imbrication avec d'autres formes de violence rendent leur identification complexe pour de nombreux milieux. Cette difficulté de reconnaissance peut entraîner des angles morts dans l'intervention et limiter la capacité des acteurs à répondre de manière adéquate et sécuritaire aux situations vécues par les victimes.

➤ Des pratiques et expertises existantes, mais peu formalisées

Les journées ont également permis de constater que des **pratiques adaptées et des expertises spécifiques existent déjà**, portées notamment par certains organismes communautaires et regroupements spécialisés. Toutefois, ces pratiques demeurent souvent **ponctuelles, peu documentées et insuffisamment diffusées**, ce qui limite leur intégration à plus grande échelle et crée des disparités importantes selon les territoires et les secteurs.

➤ Des milieux encore largement sous-outillés face aux VJH

Les échanges ont mis en lumière le sentiment de **défaut d'outillage** exprimé par de nombreux organismes et institutions confrontés à des situations de VJH. Le manque de formation spécifique, l'absence d'outils de détection partagés, la difficulté d'évaluer les risques et les limites des cadres juridiques actuels ont été identifiés comme des freins majeurs à l'intervention. Ces enjeux sont accentués lorsque les situations impliquent plusieurs personnes ou des dynamiques transnationales.

➤ L'importance centrale de la sécurité des victimes

La question de la **sécurité des victimes** est apparue comme un enjeu transversal majeur. Les échanges ont souligné que les situations de VJH peuvent exposer les victimes à des risques élevés, en raison du caractère collectif des violences, de la surveillance exercée par l'entourage et des pressions familiales persistantes. Cette réalité appelle à des interventions coordonnées, prudentes et adaptées, ainsi qu'à une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés.

➤ Un besoin partagé de formation, d'outils et de repères communs

Un consensus s'est dégagé quant à la nécessité de renforcer les **capacités des milieux** par le développement de formations spécialisées, d'outils de détection et de repères communs permettant une meilleure compréhension des VJH. Les échanges ont mis en évidence que ces outils doivent être accompagnés de formations et intégrés dans des cadres clairs afin de soutenir les intervenant·es et d'assurer une cohérence dans les pratiques.

➤ La concertation comme levier incontournable

Les discussions ont souligné l'importance d'une **approche concertée et intersectorielle** pour répondre aux violences justifiées au nom de l'honneur. Les participant·es ont reconnu que la complexité des situations de VJH dépasse les capacités d'un seul acteur ou d'un seul secteur. La concertation est apparue comme un levier essentiel pour améliorer la communication, clarifier les rôles et

responsabilités et assurer une continuité des services, à condition qu'elle soit soutenue par des appuis institutionnels et des ressources adéquates.

➤ **La nécessité d'adapter les réponses aux réalités territoriales**

Enfin, les journées ont mis en évidence la diversité des **réalités territoriales** au Québec. Les échanges ont souligné que les capacités de concertation, les ressources disponibles et les besoins varient d'un territoire à l'autre. Cette diversité appelle à des modèles de réponse flexibles et adaptables, capables de s'ajuster aux contextes locaux tout en s'appuyant sur des principes communs.

Conclusion et perspectives

Les journées de réflexion ont constitué un espace structuré de dialogue et de mise en commun des savoirs, permettant de documenter l'état des pratiques, de mettre en lumière les défis rencontrés par les milieux et de dégager des constats partagés quant à la prise en charge des violences justifiées au nom de l'honneur (VJH) au Québec. Les échanges ont confirmé la complexité de cette problématique, tant en raison de son caractère tabou et souvent invisibilisé que des risques élevés auxquels sont exposées les victimes lorsqu'elles choisissent de dénoncer ou de demander de l'aide.

Les discussions ont mis en évidence que, malgré l'existence d'initiatives et d'expertises spécialisées, la réponse aux VJH demeure encore fragmentée et inégale selon les secteurs et les territoires. La sécurité des victimes, au cœur des préoccupations exprimées tout au long des journées, appelle à des interventions coordonnées, prudentes et adaptées, capables de tenir compte des dynamiques familiales complexes et des enjeux transnationaux propres à ces situations.

Dans ce contexte, la pertinence de disposer d'**espaces de concertation structurés** est apparue comme un élément central des réflexions. Les échanges ont souligné que la complexité des VJH dépasse les capacités d'action d'un seul acteur ou d'un seul secteur et qu'une approche concertée constitue un levier essentiel pour améliorer la détection, la protection et l'accompagnement des victimes, tout en soutenant les intervenant·es dans leurs pratiques.

À titre d'organisme porteur du projet « **Pour plus d'égalité, renforçons la lutte contre les violences basées sur l'honneur au Québec** », dont le financement se termine en décembre, le RAFIQ réaffirme son engagement à poursuivre les efforts visant à renforcer la reconnaissance des VJH et à soutenir le développement d'approches concertées et sécuritaires. Les journées de réflexion ont permis de consolider une base commune de compréhension, de renforcer les liens entre les acteurs présents et de nourrir une réflexion collective sur les conditions nécessaires à une réponse plus cohérente et durable.

Les perspectives dégagées au terme de ces journées soulignent l'importance de maintenir et de développer des espaces de dialogue et de concertation, afin de poursuivre le travail amorcé, d'approfondir certaines pistes identifiées et de soutenir l'émergence de nouvelles collaborations. À cet égard, les échanges tenus ont également permis de mettre en lumière l'intérêt de mobiliser des ressources supplémentaires afin d'assurer la continuité des réflexions et le déploiement éventuel de démarches concertées adaptées aux réalités des milieux et des territoires.

Le présent compte rendu s'inscrit ainsi dans une démarche de continuité. Il vise à conserver la trace des échanges tenus, à valoriser les expertises mobilisées et à contribuer aux réflexions futures portant sur la structuration d'une réponse concertée aux violences justifiées au nom de l'honneur, dans le respect des réalités des victimes et des mandats des acteurs concernés.

Animation, contributions et remerciements

Animation des journées

Les journées de réflexion ont été animées par **Mme Lise Gervais**, dont le rôle a consisté à encadrer les échanges, à faciliter la participation des personnes présentes et à assurer la mise en lien des différentes interventions tout au long des discussions collectives.

Contributions à titre d'expertise académique

Les réflexions ont également bénéficié des apports de chercheurs ayant présenté des travaux de recherche et des cadres d'analyse en lien avec les violences justifiées au nom de l'honneur :

Mme Bilkis Vissandjée, professeure à l'Université de Montréal

Mme Estibaliz Jiménez, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Contributions à titre institutionnel

Les journées de réflexion ont réuni des organismes communautaires, institutionnels et des structures de concertation ayant contribué aux échanges dans le cadre des différents axes d'intervention :

- RAFIQ
- L'Arrêt Source
- Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)
- Collectif Consenti
- Hébergement La Passerelle
- Option – une alternative à la violence conjugale
- Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM)
- Table de concertation en violence conjugale et en agression à caractère sexuel de Laval (TCVCASL)

Remerciements

Le RAFIQ tient à remercier l'ensemble des personnes et des organisations ayant contribué à la tenue et à la richesse de ces journées de réflexion, ainsi que les personnes participantes pour la qualité de leurs échanges et leur engagement.

Le RAFIQ remercie également le **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)** pour son soutien financier dans le cadre du projet « **Pour plus d'égalité, renforçons la lutte contre les violences basées sur l'honneur au Québec** ».

ANNEXE I

**Programme des journées de réflexion sur les violences justifiées au nom
de l'honneur**



**Réseau d'action
pour l'égalité des femmes
immigrées et racisées du Québec**

JOURNÉES DE RÉFLEXION

**une démarche collective et collaborative
pour une prise en charge adaptée des victimes
de violences justifiées au nom de l'honneur (VJH)**

**6 ET 7 NOVEMBRE 2025
7000 AVE DU PARC, MONTRÉAL, H3N 1X1**



RÉSEAU DES CENTRES D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES CRIMINELS



CÉGEP DE
ROSEMONT



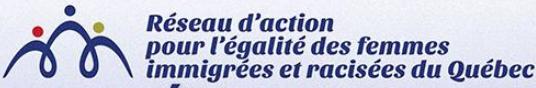
CENTRE DE
PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION
MENANT À LA VIOLENCE

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de l'Outaouais
Québec



Recherche. Immigration. Société.

Québec



JOURNÉES DE RÉFLEXION

une démarche collective et collaborative
pour une prise en charge adaptée des victimes
de violences justifiées au nom de l'honneur (VJH)

6 ET 7 NOVEMBRE 2025
PROGRAMME



CAVAC
RÉSEAU DES CENTRES D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES CRIMINELS



CENTRE DE
PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION
MENANT À LA VIOLENCE

Centre intégré
de santé et de services sociaux
de l'Outaouais



NOUVELLES
RACINES



RHC for FGC
GENDER-NET Plus

SHERPA
Recherche. Immigration. Société.

Québec

Jour 1 – 6 novembre 2025

Comprendre les enjeux et les pratiques actuelles

Matinée (9h00 à 12h00)

Mot d'ouverture et présentation des objectifs des journées

Présentation du projet porté par le RAFIQ

Pause – 10h30

Axe 1 : Portrait des pratiques adaptées existantes

- RAFIQ – État des lieux
- Présentation d'expériences d'organismes : L'arrêt Source

Discussion collective

- Quelles sont les forces actuelles ?
- Quels apprentissages tirer des expériences déjà mises en place ?

Après-midi (13h00 à 16h00)

Axe 2 : Identifier les freins et les besoins des milieux non encore outillés

Panel – Format participatif : interventions croisées suivies d'un échange collectif avec la salle.

Panélistes :

- Réseau des CAVAC – Karine Gagnon : Difficultés rencontrées sur le terrain
- Collectif Consenti (anciennement CALACS de l'Ouest de l'Île) – Lievano, Stefania et Najiya Abdul Ahmad
- Hébergement La Passerelle – Palade Loneta : Des femmes en fuite – comprendre les enjeux de l'honneur dans le contexte de la violence conjugale
- Option : une alternative à la violence conjugale – Lana Wahbe et Lucie St-Pierre : Partage d'expérience

Pause – 14h30

Discussion ouverte avec les participant·e·s

- Quels défis spécifiques rencontrent les milieux non outillés ?
- Quelles ressources, formations ou reconnaissances sont nécessaires ?
- Comment renforcer les liens entre les secteurs pour améliorer la détection et l'intervention ?

Jour 2 – 7 novembre 2025

Coconstruire ensemble une réponse aux VJH

Matinée (9h00 à 12h00)

Axe 3 : Axe 3 – Pourquoi et comment intégrer les VJH dans les pratiques ?

- **UdeM – Bilkis Vissandjée** : Pourquoi une approche concertée est-elle essentielle ?
- **UQTR - Estibaliz Jeminez** : Défis concrets de l'intersectorialité
- **Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM) - Josianne Dubé** : Revue d'expériences en concertation

Pause – 10h30

Discussion et coréflexion en groupes

- Quels acteurs doivent être impliqués ?
- Quelles conditions assurent une collaboration efficace et durable ?
- Quels outils ou formats de travail facilitent une réponse commune ?

Après-midi (13h00 à 16h00)

Axe 4 : Vers une concertation pérenne sur les VJH

- **TCVCASL (Laval) – Geneviève Dionne** : *Briser les silos pour mieux protéger – la concertation et l'intégration des services comme leviers d'action*

Pause – 14h30

Discussion collective

- Avantages et limites
- Faisabilité selon les territoires
- Appuis et partenariats nécessaires

Clôture des journées : engagements et pistes d'action

- Quelles actions concrètes les participant·e·s souhaitent mettre en œuvre ?
- Quelles conditions pour un engagement durable ?
- Échéance commune pour la mise en œuvre d'une concertation pérenne